

Date de Convocation	L'an deux mille dix
02/04/2010	Le vendredi 9 avril 2010 à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
02/04/2010	sous la présidence de M. CADENNES, Maire
	Etaient présents: Mrs CANU-CHANOIS-AUTIER-TRIVES-PIERRE-SPENNEL-GRAVIER-Mme THEBAULT.
En exercice	11
Présents	09
Votants	10
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents: M.MASURIER a donné pouvoir à M.CADENNES
	P.LETELLIER
	M. AUTIER a été élu secrétaire

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 :

Lecture est faite du compte administratif 2009 dont les résultats sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes : 272.637,28 euros

Dépenses : 178.106,04 euros

Section d'investissement :

Recettes : 213.656,69 euros

Dépenses : 124.567,75 euros

Excédent de clôture en fonctionnement : 94.531,24 euros

Excédent de clôture en investissement : 89.088,94 euros

Soit un excédent total de 183.620,18 euros.

Le conseil municipal, en dehors de la présence de M. le Maire et sous la présidence de M.PIERRE, a adopté à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2009.

AFFECTATION DU RESULTAT 2009:

Le conseil municipal décide d'affecter en section d'investissement le résultat de la section de fonctionnement pour le financement des investissements 2010 pour un montant de 94.531,24 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 :

Considérant que le compte de gestion 2009, dont le montant des mandats émis et des titres à recouvrer est conforme aux écritures de la comptabilité administrative du Maire, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2009 dressé par M.GUILLEE, receveur.

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL :

Vu la délibération du conseil municipal du 5 mars 2010 acceptant le principe de la vente de la parcelle communale enclavée dans la propriété de M.Vendroux, d'une contenance de 249 m2 ;

Vu les négociations avec M. le Maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la vente de cette parcelle à M.Vendroux pour 2.000 €. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Le conseil charge M.le Maire de signer l'acte de vente auprès du notaire de son choix.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 :

M. le Maire présente le Budget Primitif suivant :

En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 252.547 €, et en investissement à

258.924 €.

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes :

- Monuments et Sites de l'Eure	50 €
- Association des anciens combattants	150 €
- Comité des fêtes	1800 €
- Coopérative scolaire	580 €
- Association Entre les lignes	500 €
- ASALF	300 €
- Téléthon	150 €

Parmi les investissements, ont été votés la pose de ralentisseurs à Saint-Paër, la rénovation de la voûte de la chapelle de Sainte-Austreberte, la tranche 3 d'enfouissement des réseaux rue guérard, le remplacement d'extincteurs, l'aménagement d'un terrain de sport, l'achat d'une débroussailleuse et l'extension de la cuisine de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'augmenter les taux des 4 taxes communales de 1,5%.

Après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR, le conseil municipal a adopté le budget primitif 2010.

QUESTIONS DIVERSES :

- Salle des fêtes : le conseil municipal décide d'appliquer le tarif extérieur pour les habitants du village qui réservent la salle pour une autre personne non résidente sur la commune et de demander systématiquement l'attestation d'assurance pour la remise des clés.
- Courrier de M.PIERRE : M. le Maire informe le conseil du courrier reçu de M.PIERRE insistant sur la nécessité du reprofilage de la rue guérard entre la rue de l'abreuvoir et la rue des dames engendrant des projections d'eau sur les murs des propriétaires riverains. M. le Maire informe que ces travaux ont été demandés au service gestionnaire de cette voirie mais qu'aucune date d'exécution n'est prévue. M. PIERRE souhaite que ces travaux soient pris en charge sur les fonds propres de la commune. D'autre part, M. le Maire donne quelques chiffres sur la réfection des voiries communales sur l'ensemble de la communauté de communes qui s'élève à 2,5 millions d'Euros sur 5 ans. Sur le territoire, le montant est de 218.000 €.

La séance est levée à 22h45.